

La Restauration à Orange Village

Mai 2023

Chez Orange, l'offre de restauration constitue un élément important des conditions et de l'environnement du travail. Cette activité relève de la compétence exclusive des Comités Sociaux et Economiques d'Établissement (CSEE).

Depuis le 4 décembre 2019, chaque CSEE a choisi soit de gérer la restauration sur son périmètre en totale autonomie, soit d'en déléguer la gestion à Orange sous le contrôle du Comité National Restauration (CNR)..

La restauration est donc une Activité Sociale et Culturelle (ASC) dépendant des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSEE).

A Orange Village, il y a des salariés d'au moins 5 CSEE :

OFS - DTSI - WIN - FSF et SCE

Le **budget** annuel national de restauration versé par l'entreprise est fixé à **2,26 % de la masse salariale brute** de l'Unité Economique et Sociale Orange (UES Orange) : soit **moins de 65 millions d'euros en 2023** avec la baisse des effectifs et de la masse salariale. Il est **réparti** entre les CSEE de façon **égalitaire, au prorata des effectifs pour assurer un premier niveau d'équité de traitement entre tous les salariés quel que soit le CSEE** dont ils dépendent. Les modalités de restauration contribuent à ce que la pause repas soit pour les salariés **un moment convivial, agréable et de détente** lors duquel ils disposent de la possibilité de consommer **des produits bénéfiques à leur santé (Bio, local, de saison et**

cuisinés sur place par des professionnels, ah oui, ça aussi c'est important, **la défense de l'emploi**).



Les deux CSEE, **OFS et SCE**, sous gestion exclusive de la CFE CGC définissent seuls, la politique de subventionnement des repas à mettre en œuvre, car ils **n'ont pas souhaité mettre en commun avec l'ensemble des autres CSEE la contribution d'Orange à l'activité restauration**.

L'accord collectif portant sur la **gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration** au sein de l'UES Orange a été signé par la **CFDT**, CGT, FO et SUD. Ces organisations syndicales représentent 75,6% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles de novembre 2017. Cet accord a pour objectif d'offrir des **prestations homogènes et équitables de restauration collective** aux salariés d'Orange



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

Faites votre choix de restauration en choisissant bien l'Organisation Syndicale qui vous représentera aux prochaines élections CSEE

Ne vous laissez plus abuser ! Si vous ne voulez pas perdre VOS CANTINES, aux prochaines élections votez CFDT.

La restauration MUTUALISEE des CSEE DTSI, WIN et FSF pilotée par la CFDT	La restauration NON MUTUALISEE des CSEE OFS et SCE Pilotée par la CFE-CGC
La mutualisation des budgets et de l'activité restauration permet : <ul style="list-style-type: none">- D'élaborer une offre de restauration homogène quelle que soit l'entité d'appartenance et la localisation géographique ;- De réaliser des économies d'échelle pour améliorer l'offre de restauration proposée aux salariés et maîtriser le coût final supporté par chaque convive	
Les CSEE DTSI, WIN et FSF ont décidé de s'appuyer sur les ressources et compétences de la gestion mutualisée en reversant la contribution d'orange au pot commun. Les salariés de ces périmètres peuvent déjeuner dans tous les restaurants internes à un tarif subventionné avec la carte multi-service	La CFE-CGC majoritaire aux CSEE OFS et SCE n'a pas choisi le cadre d'une gestion mutualisée. Elle définit seule la politique de subventionnement des repas à mettre en œuvre.
Accès aux Restaurants de la gestion mutualisée AVEC SUBVENTION	Accès aux Restaurants de la gestion mutualisée SANS SUBVENTION L'accès aux restaurants Orange reste certes possible pour les salariés d'OFS et SCE, mais les repas sont facturés au tarif non subventionné (« tarif Extérieurs »).
Coût d'un repas de qualité, et équilibré, bio, local, de saison 5 € en moyenne 	Titre restaurant : 11€ ne permettant pas un repas de qualité et équilibré Les titres-restaurant ont été créés pour permettre aux salariés ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise à proximité de leur lieu de travail de prendre néanmoins en repas à un coût modéré au cours de la journée. Contrairement à ce qu'affirme la CFE CGC, la réglementation ne permet aux Restaurant interne Orange de prendre les Titres Restaurant Les restaurants d'Orange Village ne rentrent pas dans cette configuration, les Titres restaurant ne peuvent pas y être acceptés
En plus, + de 25.000 télétravailleurs du périmètre mutualisé ont aussi en moyenne 9 Titres Restaurant Télétravail par mois !	

Vos représentants a Orange Village

DTSI : Corinne Farin

OFS : Jean-Claude Fresnay

SCE : Denis Sabadel

WIN : Daniel Goncalves

FSF : Sylvain Covemaeker